

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1935427A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2017 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article R. 4135-3 du code de la défense, le présent arrêté définit les chaînes de notation applicables aux militaires de la gendarmerie nationale affectés au sein des formations suivantes :

- les formations territoriales constituant la gendarmerie départementale ;
- les formations constituant la gendarmerie mobile ;
- les formations spécialisées ;
- les formations prévôtales ;
- le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale ;
- la garde républicaine ;
- le commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire ;
- les organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien ;
- le commandement des réserves de la gendarmerie ;
- le commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale ;
- le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;
- le commandement de la gendarmerie outre-mer.

Article 2

1° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale dans des unités opérationnelles sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe I.

2° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale dans des organismes centraux, de formation, d'administration et de soutien sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe II.

3° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe III.

4° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux militaires de réserve de la gendarmerie nationale sont définis, en fonction de leur affectation, à l'annexe IV.

5° Les chaînes de notation et les niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale mandatés pour la concertation sont définis à l'annexe V.

Article 3

L'arrêté du 26 décembre 2018 relatif aux chaînes de notation et aux niveaux de fusionnement des sous-officiers et volontaires de la gendarmerie nationale pour la campagne de notation de l'année 2018 est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. BROWAËYS

SOMMAIRE

ANNEXE I. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTES DANS DES UNITES OPERATIONNELLES

**PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :**

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
  - SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
  - SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé
- 
- CHAPITRE 1<sup>er</sup> : *Gendarmerie départementale*
  - CHAPITRE 2 : *Gendarmerie mobile*
  - CHAPITRE 3 : *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*
  - CHAPITRE 4 : *Gendarmerie outre-mer*
  - CHAPITRE 5 : *Gendarmeries spécialisées*
  - CHAPITRE 6 : *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
  - CHAPITRE 7 : *Garde républicaine (GR)*
  - CHAPITRE 8 : *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*
  - CHAPITRE 9 : *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*
  - CHAPITRE 10 : *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres*

**PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :**

- SOG du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
  - volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale
- 
- CHAPITRE 1<sup>er</sup> : *Gendarmerie départementale*
  - CHAPITRE 2 : *Gendarmerie mobile*
  - CHAPITRE 3 : *État-major de région de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*
  - CHAPITRE 4 : *Gendarmerie outre-mer*
  - CHAPITRE 5 : *Gendarmeries spécialisées*
  - CHAPITRE 6 : *Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*
  - CHAPITRE 7 : *Garde républicaine (GR)*
  - CHAPITRE 8 : *Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*
  - CHAPITRE 9 : *Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*
  - CHAPITRE 10 : *Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres*

ANNEXE II. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTES DANS DES ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

**PARTIE 1. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :**

- SOG gradés ;
  - SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
  - SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé
- 
- CHAPITRE 1<sup>er</sup> : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

- CHAPITRE 2 : *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*
- CHAPITRE 3 : *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*
- CHAPITRE 4 : *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*
- CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
- CHAPITRE 6 : *Autres écoles*
- CHAPITRE 7 : *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*
- CHAPITRE 8 : *Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)*
- CHAPITRE 9 : *Organismes d'administration et de soutien*
- CHAPITRE 10 : *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*
- CHAPITRE 11 : *Services du ministère des Armées*
- CHAPITRE 12 : *Structures communes « police-gendarmerie »*

**PARTIE 2. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :**

- SOG du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale

- CHAPITRE 1<sup>er</sup> : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*
- CHAPITRE 2 : *Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*
- CHAPITRE 3 : *État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*
- CHAPITRE 4 : *Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*
- CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
- CHAPITRE 6 : *Autres écoles*
- CHAPITRE 7 : *Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*
- CHAPITRE 8 : *Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)*
- CHAPITRE 9 : *Organismes d'administration et de soutien*
- CHAPITRE 10 : *Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)*
- CHAPITRE 11 : *Services du ministère des Armées*
- CHAPITRE 12 : *Structures communes « police-gendarmerie »*

**PARTIE 3. – Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières**

ANNEXE III. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

- CHAPITRE 1<sup>er</sup> : *Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et entités rattachées*
- CHAPITRE 2 : *Régions de gendarmerie (RG) et entités rattachées de niveau régional*
- CHAPITRE 3 : *Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) et entités rattachées*
- CHAPITRE 4 : *Commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)*
- CHAPITRE 5 : *Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*
- CHAPITRE 6 : *Garde républicaine (GR)*
- CHAPITRE 7 : *Gendarmeries spécialisées*
- CHAPITRE 8 : *Autres autorités*

ANNEXE IV. - CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES DE RÉSERVE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ANNEXE V. – CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS ET VOLONTAIRES DE LA GENDARMERIE NATIONALE MANDATES POUR LA CONCERTATION



ANNEXE I

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS DANS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES

**PARTIE I :**

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;

- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;

- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé ;

CHAPITRE 1<sup>er</sup>

*Gendarmerie départementale*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	-	SOG
				Commandant de section de recherches
				SOG spécialistes
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR)	-	Commandant de section de recherches (1)	-	Commandant de section de recherches
				SOG
				SOG spécialistes
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	Commandant en second	Commandant de groupement	Commandant en second	Commandant de la formation administrative
				SOG
				Commandant de groupement (2)

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
			SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de la formation administrative
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie (4)	Commandant de groupement (2)	SOG Commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (2) SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (2)	Commandant de l'EDSR SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (2) SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (2) (3)	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	Commandant de peloton	Commandant de groupement (2)	SOG Commandant de peloton SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (2) SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel	Commandant de peloton SOG spécialistes Chef de la division de l'appui opérationnel	Chef de la division de l'appui opérationnel SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (8)	Commandant de région ou commandant adjoint de région	SOG Autorité d'emploi Commandant de région ou commandant adjoint de région SOG spécialistes	Commandant de région ou commandant adjoint de région SOG spécialistes Commandant de la formation administrative

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
Militaires affectés au sein d'une section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ	SOG - SOG spécialistes Commandant de la SAJ	SOG Commandant de la SAJ Commandant de la formation administrative Commandant de la brigade numérique
Militaires affectés à la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique	SOG	SOG
Militaires affectés au sein de la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie	SOG spécialistes Commandant de compagnie	Commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés en brigade fluviale ou navale rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi (7)	Commandant de groupement	SOG Autorité d'emploi SOG spécialistes Commandant de groupement	SOG Commandant de groupement (2) SOG spécialistes Commandant de la formation administrative
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	-	Commandant du CGVN	SOG - SOG spécialistes - SOG	SOG Commandant du CGVN SOG spécialistes Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade fluviale de Rouen	-	Commandant du CGVN (9)	SOG - SOG spécialistes - SOG	SOG Commandant du CGVN SOG spécialistes Commandant du CGVN

(1) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.  
(2) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire : le commandant en second du groupement.  
(3) Pour la région de gendarmerie de Corse, le notateur juridique est le commandant de région.  
(4) Ne s'applique pas aux militaires affectés dans le territoire de Belfort.  
(5) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
(6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.  
(7) Le cas échéant.  
(8) Lire appréciation en cas de participation externe.  
(9) Après l'établissement d'une fiche d'appréciation par le chef du bureau sécurité publique partenariat de Basse-Normandie.

CHAPITRE 2  
*Gendarmerie mobile*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2) (3)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	Commandant en second	Commandant de groupement	Commandant en second SOG spécialistes	Commandant de groupement SOG
Militaires affectés en escadron – Antenne GIGN - Peloton (1)	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement	Commandant de groupement SOG spécialistes	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité SOG
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	Chef de la formation	Commandant de groupement	Chef de la formation SOG spécialistes	Commandant de groupement SOG
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la SSIC de l'ESA de Maisons-Alfort	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement SOG spécialistes	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité SOG
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (4)	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée	Autorité d'emploi SOG spécialistes	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée SOG spécialistes
			Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité considérée	Commandant de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

(1) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).  
 (2) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », onglet « avancé » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.  
 (4) Lire appréciation en cas de participation externe.

CHAPITRE 3

*Etat-major de région de gendarmerie (zonale et non-zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
Militaires affectés directement auprès du commandant de région ou du commandant adjoint de région	-	Chef de section (1)	Chef de section	SOG  Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie  SOG spécialistes  Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative
<b>Cabinet communication</b>				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet	SOG  Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie  SOG spécialistes  Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
<b>Division des opérations / Division de l'appui opérationnel</b>				
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division	Chef de division	<p style="text-align: center;">SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p style="text-align: center;">SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>
Militaires affectés au sein d'un bureau ou d'un pôle (2)	-	Chef de bureau ou de pôle	Chef de division	<p style="text-align: center;">SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p style="text-align: center;">SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, à défaut, coordonnateur du CCPD	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	<p style="text-align: center;">SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p style="text-align: center;">SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	<p>SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT) ou d'un service régional de renseignement territorial (SRRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant	<p>SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale - FA</p>
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi (3)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (4)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	<p>SOG</p> <p>Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou commandant en second de la région de gendarmerie</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la région de gendarmerie ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative</p>

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6) (7)
<p>(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A, à défaut, lire le commandant en second de région ou adjoint du commandant de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.</p> <p>(2) Dont les militaires affectés au sein d'un détachement d'appui technique zonal (DATZ) ou d'un détachement d'appui technique décentralisé (DATD).</p> <p>(3) Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire.</p> <p>(4) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OCAC de rattachement.</p> <p>(5) Le chef du CCPD établit une appréciation.</p> <p>(6) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).</p> <p>(7) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.</p>				

CHAPITRE 4

*Gendarmerie outre-mer*

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
<b>CGOM</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
<b>Cabinet de communication</b>				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1) SOG / GAV	-	SOG / GAV Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
<b>État-major</b>				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	SOG Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)



AFFECTATION	APPRECIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Militaires (sous-officiers et volontaires) affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	SOG / GAV	SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
<b>Groupement des opérations extérieures (GOPEX)</b>				
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) (2)	SOG	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la CCECOSIC du BOE	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
<b>Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</b>				
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité (3)	Commandant de l'unité (3) SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du COMGEND	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	SOG	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes
		Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	<p>SO</p> <p>Commandant de bureau</p> <p>SO spécialistes</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>	<p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale (9)	Médecin-chef	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	<p>SO</p> <p>-</p> <p>SO spécialistes</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>	<p>Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)</p>
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	<p>SO</p> <p>Commandant de compagnie</p> <p>SO spécialistes</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>	<p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR	<p>SO</p> <p>Commandant de l'EDSR</p> <p>SO spécialistes</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>	<p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR	<p>SO</p> <p>Commandant de la SR</p> <p>SO spécialistes</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>	<p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>
Militaires affectés à la section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	<p>SO</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p> <p>Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy</p>	<p>Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)</p> <p>Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</p>

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
			SOG spécialistes	
			Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la BPDJ de Saint Martin	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la CICNSM de Saint-Martin	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
			SOG spécialistes	
			Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OCRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
			SOG spécialistes	
			Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD (5)	Directeur CIFAD (5)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
			SOG spécialistes	
			Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
Commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Commandant de la GTA	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale	-	Commandant d'antenne ou de peloton	Commandant d'antenne ou de peloton	SOG Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein du PGHM de la Réunion	-	Commandant de PGHM	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction de l'infrastructure de la Défense	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second (6)	Autorité d'emploi SOG spécialistes	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CGOM.  
 (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.  
 (3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire l'autorité militaire supérieure.  
 (4) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.  
 (5) S'il est militaire. A défaut, directeur adjoint.

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (7)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (7) (8)
<p>(6) S'il existe. A défaut, le commandant de la gendarmerie en outre-mer.            (7) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).            (8) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.            (9) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.</p>				

CHAPITRE 5  
Gendarmeries spécialisées

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
		<b>Gendarmerie de l'air</b>		
Militaires affectés directement auprès du commandant de la formation ou du commandant en second	-	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	-	SOG Commandant en second de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division (1)	Commandant en second de la gendarmerie de l'air SOG spécialistes	Commandant en second de la gendarmerie de l'air SOG
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches SOG spécialistes	Commandant de la section de recherches (6) SOG
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	Commandant de la section de recherches SOG	Commandant de la section de recherches de l'air SOG
Militaires affectés en unité de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	- SOG spécialistes	Commandant de groupement SOG Commandant de groupement
		<b>Gendarmerie maritime</b>		
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés à la section commandement du commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant en second (2)	SOG - SOG spécialistes Commandant en second	SOG Commandant en second (7) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	SOG - SOG spécialistes	SOG Commandant de section de recherches (7) SOG spécialistes
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	Commandant de section de recherches SOG - SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de la gendarmerie maritime SOG Commandant de groupement (7) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	SOG Commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de groupement	SOG Commandant de groupement (7) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de la gendarmerie maritime	- SOG	Commandant de la gendarmerie maritime SOG
Militaires affectés au sein d'unités navigantes en métropole	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (7) SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie maritime	Commandant de groupement SOG Officier commandant du bâtiment SOG spécialistes -	Commandant de la gendarmerie maritime Commandant de la gendarmerie maritime Commandant de la gendarmerie maritime Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés sur patrouilleur côtier de gendarmerie outre-mer	Officier commandant du bâtiment	Commandant de la gendarmerie maritime	Officier commandant du bâtiment SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie maritime

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	-	Commandant du CNIGM	SOG Commandant du CNIGM SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau au sein d'une division	Chef de bureau	Chef de division	SOG Chef de division SOG spécialistes	Commandant en second Commandant de la gendarmerie maritime
<b>Gendarmerie de l'armement</b>				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - bureau)	Chef de bureau	Chef d'état-major	SOG Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés en section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de la gendarmerie de l'armement	SOG Commandant de section de recherches SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au groupe de protection	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement	SOG Chef de groupe SOG spécialistes	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
<b>Gendarmerie des transports aériens (GTA)</b>				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major	SOG Chef de bureau SOG spécialistes	Commandant de la GTA Chef d'état-major (8) SOG spécialistes Commandant de la GTA



AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	SOG - SOG spécialistes Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (8) Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	SOG - SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (8) Commandant de la GTA
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	SOG Commandant de compagnie SOG spécialistes Commandant de groupement	Commandant de groupement (8) Commandant de la GTA
<b>Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)</b>				
Militaires affectés en Formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN	SOG Commandant de groupement des forces aériennes SOG spécialistes - SOG	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en Formation aérienne outre-mer	Commandant de section	Commandant du CFAGN	Commandant de section SOG spécialistes - SOG	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en Groupement des forces aériennes	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN	Commandant de groupement SOG spécialistes - SOG	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en Groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN	Commandant de groupement SOG spécialistes - SOG	Commandant du CFAGN (5)

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en Groupe de commandement CFAGN	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN (5)
Militaires affectés en École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT)	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN	SOG	Commandant du CFAGN (5)
			Commandant du groupement instruction	
			SOG spécialistes	
<b>Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)</b>				
Militaires affectés en État-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en Antenne	Chef de l'antenne	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN

(1) S'il existe.  
 (2) S'il existe. À défaut lire officier 1<sup>er</sup> adjoint.  
 (3) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.  
 (5) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant du CFAGN.  
 (6) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie de l'air.  
 (7) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie maritime.  
 (8) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie des transports aériens.

CHAPITRE 6

Groupes d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	SOG	Commandant en second du GIGN
			-	
			SOG spécialistes	
Militaires affectés au sein du GSPR	-	Commandant du détachement GSPR	Commandant en second du GIGN	Commandant du GIGN
			SOG	
			-	

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au sein d'une force			Commandant du détachement GSPR SOG spécialistes Commandant du GIGN	
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force	- SOG spécialistes Commandant du GIGN	Chef de la force SOG spécialistes Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	- SOG spécialistes Commandant du GIGN	Chef d'état-major opérationnel SOG spécialistes Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major soutien finances	-	Chef d'état-major soutien finances	- SOG spécialistes Commandant du GIGN	Chef d'état-major soutien finances SOG spécialistes Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein du GSPR	-	Commandant du détachement GSPR	Commandant du détachement GSPR	Commandant du GIGN

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

CHAPITRE 7

Garde républicaine (GR)

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant en second de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de régiment (2)	Médecin-chef SOG	Commandant de régiment

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			SOG spécialistes	SOG spécialistes
			-	Commandant en second de la garde républicaine
<b>Unités multi programmes</b>				
Militaires affectés hors P152	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie (5)	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie
<b>Cabinet communication</b>				
Militaires affectés au cabinet communication	-	Chef du cabinet communication	SOG	Chef du cabinet communication
			SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
<b>État-major de la garde républicaine</b>				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	SOG	Chef d'état-major de la garde républicaine
			SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
			SOG	Commandant de la garde républicaine
			Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine
			SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
			Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
<b>Régiment d'infanterie</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	SOG	Commandant de régiment
			SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, ou de peloton	Commandant de régiment	SOG Commandant d'escadron, de compagnie ou de peloton SOG spécialistes	Commandant de régiment Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment	SOG SOG spécialistes	Commandant de régiment
Militaires affectés aux cercles-mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment	SOG SOG spécialistes	Commandant de régiment Commandant de la garde républicaine
<b>Régiment de cavalerie</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	SOG SOG spécialistes	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment	SOG SOG spécialistes	Commandant de la garde républicaine
<b>Orchestres et chœur de l'armée française</b>				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	SOG	Administrateur-régisseur des formations musicales

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres	Administrateur-régisseur des formations musicales SOG Administrateur-régisseur des formations musicales SOG spécialistes Chef des orchestres	Commandant de la garde républicaine SOG SOG spécialistes Commandant de la garde républicaine
<b>Compagnie de soutien opérationnel (CSO)</b>				
Militaires affectés au sein de la CSO	Chef de section ou directeur du cercle mixte	Commandant de la CSO	Chef de section ou directeur du cercle mixte SOG spécialistes Commandant de la CSO	Commandant en second de la garde républicaine SOG spécialistes Commandant en second de la garde républicaine

(1) Le cas échéant  
 (2) Commandant de régiment du lieu d'implantation du service de santé  
 (3) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3  
 (5) Après une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi

CHAPITRE 8

*Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés en section commandement	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)  
 (2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

CHAPITRE 9

Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2) (3)
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet (1)	Chef de division (1)	Chef de division ou chef de cabinet	Commandant du COSSEN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A  
 (2) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)  
 (3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

CHAPITRE 10

Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédents chapitres

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (3)
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	SOG -	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Commandant du COMSOPGN	SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (4)	Commandant du COMSOPGN
		Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	Notateur 1 <sup>er</sup> degré (2) SOG spécialistes	Notateur juridique Commandant du COMSOPGN

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)  
 (2) Le cas échéant  
 (3) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3  
 (4) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN

**PARTIE 2 :**

**Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :**

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1<sup>er</sup>

*Gendarmerie départementale*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR)	-	Commandant de section de recherches (1)	-	Commandant de section de recherches
Militaires affectés au sein des unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second de groupement	Commandant en second de groupement	Commandant de groupement (6)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement (2)	Commandant de la formation administrative
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie (2)	Commandant de groupement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à une compagnie, un EDSR ou un PGHM	-	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM (3)	Commandant de compagnie, EDSR ou PGHM	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton de gendarmerie de haute montagne (P-GHM) et peloton de gendarmerie de montagne (PGM)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés au peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Commandant de groupement



AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés au peloton de sécurité et d'appui (PSA)	-	Commandant de peloton	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (7)	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Commandant en second de région ou adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative	Commandant de région ou commandant adjoint de région (6)
Militaires affectés à la section d'appui judiciaire (SAJ)	-	Commandant de la SAJ	-	Commandant de la SAJ
Militaires affectés à la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique	-	Commandant de la brigade numérique
Militaires affectés à la compagnie fluviale de gendarmerie de Strasbourg	-	Commandant de compagnie	-	Commandant de compagnie
Militaires affectés en brigade fluviale ou nautique rattachée à un commandant de groupement (hors brigades fluviales de Conflans-Sainte-Honorine et de Rouen)	Autorité d'emploi (4)	Commandant de groupement	Autorité d'emploi (4)	Commandant de groupement
Militaires affectés à la brigade fluviale de Conflans-Sainte-Honorine	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade fluviale de Rouen	-	Commandant du CGVN (8)	-	Commandant du CGVN

(1) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par le commandant du GIR, que le GIR soit commandé par une autorité de gendarmerie ou de police.

(2) Pour le territoire de Belfort, ces militaires sont notés à un seul degré de notation à savoir par le commandant de groupement.

(3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

(4) Le cas échéant.

(5) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(6) Les personnels gradés, les gendarmes titulaires d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement ainsi que les gendarmes non titulaires d'un diplôme ou titre ouvrant droit à l'avancement affectés au sein d'un état-major de gendarmerie (zonale et non zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative sont fusionnés au 1<sup>er</sup> niveau par leur notateur juridique, puis fusionnés au dernier niveau par le commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie sous l'autorité duquel ils exercent leurs fonctions.

(7) Lire appréciation en cas de participation externe.

(8) Après l'établissement d'une fiche d'appréciation par le chef du bureau sécurité publique partenariat de Basse Normandie.

CHAPITRE 2  
Gendarmerie mobile

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement	-	Commandant en second (1)	Commandant en second	Commandant de groupement
Militaires affectés en escadron – en antenne GIGN - Peloton (2)	-	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à un escadron	-	Commandant d'escadron (3)	Commandant d'escadron	Commandant de groupement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au peloton de renfort extérieur	-	Commandant de peloton (3)	Commandant de peloton	Commandant de groupement
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	-	Chef de la formation	Chef de la formation	Commandant de groupement
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la SSIC de l'ESA de Maisons-Alfort	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la région de gendarmerie d'Ile de France
Militaires en participation interne et externe	Autorité d'emploi (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Commandant en second de la région de gendarmerie située au siège de la zone de défense et de sécurité

(1) S'il existe. A défaut, lire officier 1<sup>er</sup> adjoint.

(2) Pour les sous-officiers affectés au sein d'un peloton spécial de sécurité (PSS) ou d'un escadron de gendarmerie mobile assurant le transport de l'armement nucléaire (EGM/TEAN), ces militaires font l'objet d'une fiche d'appréciation sur une feuille intercalaire par le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN).

(3) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

(4) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)

(5) Lire appréciation en cas de participation externe

CHAPITRE 3

Etat-major de région de gendarmerie (zonale et non-zonale) et état-major de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de région	-	Chef de section (1)	Chef de section	Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le

						commandant en second de la région de gendarmerie	
<b>Cabinet communication</b>							
Militaires affectés au cabinet de communication		-	Chef de cabinet (1)	Chef de cabinet		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	
<b>Division des opérations / Division de l'appui opérationnel</b>							
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division		-	Chef de division	Chef de division		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	
Militaires affectés au sein d'un pôle ou d'un bureau		-	Chef de pôle ou de bureau	Chef de division		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)		-	Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, à défaut, coordonnateur du CCPD	Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, à défaut, coordonnateur du CCPD		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)		Chef DLEMZD	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de RG	
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)		Autorité d'emploi (préfecture)	Officier adjoint commandant	Officier adjoint commandant		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>		Autorité d'emploi (2)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel (3)	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel		Commandant en second du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie	

				formation administrative ou le commandant en second de la région de gendarmerie
(1) Si c'est un officier ou un fonctionnaire de catégorie A. A défaut, lire le commandant en second de région ou l'adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.				
(2) Le cas échéant. Qu'elle soit civile ou militaire.				
(3) Pour les militaires affectés au centre de formation linguistique commun (CFLC – zone Est), lire commandant en second de région ; pour les militaires affectés au centre régional d'information et de coordination routière (CRICR), lire l'OCAC de rattachement.				
(4) Les fusionnements de 1 <sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).				

CHAPITRE 4

**Gendarmerie outre-mer**

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
<b>CGOM</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
<b>Cabinet de communication</b>				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
<b>État-major</b>				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication affectés à la CCECOSIC du BOE	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
<b>Groupement des opérations extérieures (GOPEX)</b>				
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) (2)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
		<b>Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)</b>		
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité (3)	Commandant de l'unité	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'un bureau	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale (7)	Médecin-chef	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un EDSR	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de l'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie ou un EDSR	-	Commandant de compagnie ou d'EDSR (4)	Commandant de compagnie ou d'EDSR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la section de recherche de Point-à-Pitre détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy	-	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Martin Saint-Barthélemy)	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR)	-	Commandant de la SR	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OVRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à l'antenne de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants à Fort-de-France (OVRTIS)	-	Commandant de la SR (4)	Commandant de la SR	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (6)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (6)
Militaires affectés au centre international de formation anti-drogue (CIFAD)	-	Directeur CIFAD (5)	Directeur CIFAD	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés auprès du commandant d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la GTA	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'unité de la gendarmerie des transports aériens (GTA)	-	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés au sein d'une antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, peloton mobile ou d'un PGHM	-	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton	Commandant d'antenne, de groupe ou de peloton	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)
Militaires affectés en Direction mixte des travaux en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND) en second	Commandant de gendarmerie en outre-mer (COMGEND)

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CGOM.  
 (2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par le chef de gendarmerie.  
 (3) Dès lors qu'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire l'autorité militaire supérieure.  
 (4) Après appréciation sur feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.  
 (5) S'il est militaire. A défaut, directeur adjoint.  
 (6) Les fonctionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (7) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 5

*Gendarmeries spécialisées*

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
<b>Gendarmerie de l'air</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de formation ou du commandant en second	-	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	-	Commandant en second de la gendarmerie de l'air

Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	Chef de division (1)	Chef de division	Commandant en second de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (5)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second de groupement	Commandant en second de groupement	Commandant de groupement (5)
Militaires affectés en unité de gendarmerie de l'air outre-mer ou à l'étranger	-	Commandant de la gendarmerie de l'air	-	Commandant de la gendarmerie de l'air
<b>Gendarmerie maritime</b>				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à la section commandement du commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant en second	-	Commandant en second (6)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches (6)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de groupement	-	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de compagnie	Notateur juridique défini pour les SOG gradés (6)
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés en peloton de gendarmerie maritime de Paris	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
<b>AFFECTATION</b>		<b>APPRECIATION</b>		<b>FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)</b>
Militaires affectés en unités navigantes métropole	-	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Officier commandant du bâtiment ou à défaut commandant de compagnie	Commandant de groupement (6)
Militaires affectés au sein d'unités outre-mer	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime	-	Chef du centre	Chef du centre	Commandant de la gendarmerie maritime



Militaires affectés sur patrouilleur côtier de gendarmerie outre-mer	-	Officier commandant du bâtiment	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau au sein d'une division	-	Chef de division	Commandant en second (6)
<b>Gendarmerie de l'armement</b>			
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section - bureau)	-	Chef de bureau (1)	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de section de recherches	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au groupe de protection	-	Chef de groupe	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de la gendarmerie de l'armement
<b>Gendarmerie des transports aériens (GTA)</b>			
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau)	-	Chef de bureau (1)	Chef d'état-major (7)
Militaires affectés en section de recherches	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches (7)
Militaires affectés en état-major groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant en second (3)	Commandant de groupement (7)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (7)
<b>AFFECTATION</b>	<b>APPRECIATION</b>	<b>NOTATEUR JURIDIQUE</b>	<b>FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)</b>
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie	-	Commandant de compagnie (2)	Commandant de groupement (7)
<b>Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN)</b>			
Militaires affectés en formation aérienne métropole	-	Commandant de groupement des forces aériennes	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	-	Commandant de section	Commandant du CFAGN



Militaires affectés au groupement des forces aériennes	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupement instruction – Groupement de maintien en condition opérationnelle	-	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant du CFAGN
Militaires affectés au groupe de commandement CFAGN	-	Commandant en second	Commandant en second	Commandant du CFAGN
Militaires affectés en école d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (ÉAALAT)	-	Commandant du groupement instruction	Commandant du groupement instruction	Commandant du CFAGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Commandant du CFAGN	-	Commandant du CFAGN
<b>Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)</b>				
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section)	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés au sein d'une antenne	-	Commandant de l'antenne	-	Commandant de la GSAN

(1) Le cas échéant. À défaut, lire chef d'état-major.  
 (2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.  
 (3) Le cas échéant. À défaut, lire officier 1<sup>er</sup> adjoint.  
 (4) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (5) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie de l'air.  
 (6) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie maritime.  
 (7) Les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication sont fusionnés au dernier niveau par le commandant de la gendarmerie des transports aériens.

CHAPITRE 6

*Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	-	Commandant en second du GIGN
Militaires affectés au sein du GSPR	-	Commandant du détachement GSPR	-	Commandant du GIGN (1)
Militaires affectés au sein d'une force	-	Chef de la force	-	Chef de la force
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel	-	Chef d'état-major opérationnel

Militaires affectés au sein de l'état-major soutien finances	-	Chef d'état-major soutien finances	-	Chef d'état-major soutien finances
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication	-	Chef d'état-major opérationnel	Chef d'état-major opérationnel	Commandant du GIGN

(1) En matière d'avancement, le fusionnement 1<sup>er</sup> degré est effectué par le chef du détachement gendarmerie GSPR.  
 (2) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 7

*Garde républicaine*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé	Médecin-chef	Commandant de régiment (3)	-	Commandant de régiment
<b>Unités multi-programmes</b>				
Militaires affectés hors P152	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie (5)	-	Commandant du deuxième régiment d'infanterie
<b>Cabinet communication</b>				
Militaires affectés au cabinet communication	-	Chef du cabinet communication	-	Chef du cabinet communication
<b>État-major de la garde républicaine</b>				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine
Militaires affectés en état-major de la garde républicaine	-	Chef de bureau (1)	Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine
<b>Régiment d'infanterie</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	-	Commandant d'escadron, de compagnie, de peloton	Commandant d'escadron, de compagnie, de peloton	Commandant de régiment
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	-	Chef de formation	Chef de formation	Commandant de régiment

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment	-	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron, compagnie, cercle mixte, musique de la garde républicaine	-	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique (2)	Commandant d'escadron, de compagnie, du cercle mixte ou de la musique	Commandant de régiment
<b>Régiment de cavalerie</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment	-	Commandant de régiment	Commandant de régiment	Commandant de régiment
Militaires affectés en escadron ou centre d'instruction de cavalerie	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachées à un escadron ou au centre d'instruction	-	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant d'escadron ou de centre d'instruction	Commandant de régiment
<b>Orchestres et chœur de l'armée française</b>				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	-	Administrateur-régisseur des formations musicales
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés aux orchestres ou au chœur de l'armée française	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres
<b>Compagnie de soutien opérationnel (CSO)</b>				
Militaires affectés au CSO	Chef de section ou directeur de cercle mixte	Commandant de la CSO	-	Commandant en second de la garde républicaine

(1) Le cas échéant.

(2) Après appréciation sur une feuille intercalaire établie par l'autorité d'emploi.

(3) Commandant de régiment du lieu d'implantation du service de santé.

(4) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(5) Après une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.

CHAPITRE 8  
*Commandement de la gendarmerie prévôtale (CGP)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés à la section commandement	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des bureaux	Chef de bureau	-	Chef de bureau
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité	-	Commandant d'unité

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 9  
*Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSEN)*

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (2)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (2)
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet (1)	Chef de division (1)	Chef de division ou chef de cabinet	Commandant du COSSEN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.  
 (2) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)

CHAPITRE 10  
*Cas particuliers des affectations non prévues dans les précédentes annexes*

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	Notateur juridique	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	-	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

ANNEXE II

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE ET AUX VOLONTAIRES DANS LES ARMÉES EN SERVICE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE AFFECTÉS DANS DES ORGANISMES CENTRAUX, DE FORMATION, D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN

PARTIE I :

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) gradés ;
- SOG du grade de gendarme, titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- SOG appartenant à l'une des spécialités définies à l'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 susvisé ;

CHAPITRE 1<sup>er</sup>

*Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense de l'ordre public et de la protection	<p style="text-align: center;">Direction générale</p> Directeur des opérations et de l'emploi	-  Directeur des opérations et de l'emploi SOG spécialistes	Directeur des opérations et de l'emploi  Commandant du COMSOPGN
<b>Cabinet</b>				
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Chef de cabinet  Chef de cabinet  Chef de cabinet  Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	Chef du secrétariat  Chef du bureau du cabinet		-	
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries	Chef de la section des aumôneries militaires  DCSCA		-	

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Secrétaire(s) du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Secrétaire(s) auprès du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Autre conducteur d'autorité du cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef de bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
<b>Service de la transformation</b>				
Militaires affectés au secrétariat	-	Officier chargé de mission	-	SOG
				Chef du service de la transformation
				SOG spécialistes
<b>Mission du système d'information Agorha</b>				
Militaires affectés à la MSIA	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
<b>Directions</b>				
Militaires affectés au bureau ou centre (2)	Chef de section	Chef de bureau ou de centre	-	Directeur d'administration centrale
				SOG
				SOG spécialistes Sous-directeur
Chef de secrétariat direction	Officier supérieur adjoint (3)	Directeur	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat directions	-	Officier supérieur adjoint (3)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section (4) ou	Chef de section ou de cellule	Directeur	-	Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (8)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (8) (9)
cellule directement rattachée à un directeur				
Militaires affectés en section commandement de la DPMGN (5)	Chef de section	Officier supérieur adjoint (3)	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IGAG, de l'IGGN et du CGOM	-	Directeur ou IGAG, IGGN et CGOM	-	Directeur ou IGAG, IGGN et CGOM
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et de prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	Directeur (6)	-	Directeur d'administration centrale
<b>Sous-direction</b>				
Militaires affectés à la direction de projet	Chef de projet	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en bureau, office, section (7), secrétariat ou centre.	Chef de section ou de division	Chef de bureau, d'office ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
<b>Service d'information et de relations publiques (SIRPAG)</b>				
Militaires affectés au secrétariat SIRPAG	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPAG	-	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein du SIRPAG	Chef de section	Chef de bureau	-	Chef du SIRPAG
<b>Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie</b>				
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie
<b>Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)</b>				
Secrétariat général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG

(1) Concerne notamment les intendants et cuisiniers.

(2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...

(3) S'il existe. A défaut, lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.

(4) Concerne la section « analyse et prévention » de la DOE et la section commandement de la DPMGN.

(5) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.

(6) Selon le rattachement organique du militaire.

(7) La section « psychologie, soutien et intervention » est concernée.

(8) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(9) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

## CHAPITRE 2

*Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au cabinet	-	OSA	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux	-	Chef de bureau	-	Chef de l'IGGN

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

## CHAPITRE 3

*Etat-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés à l'IGAG	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	IGAG

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

## CHAPITRE 4

*Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie	Commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

## CHAPITRE 5

*Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au bureau de la performance et de la cohérence opérationnelle	-	Chef de bureau	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale



AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN	SOG - SOG spécialistes	Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Cabinet de communication</b>				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>État-major</b>				
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de section, de bureau, de division (ou son adjoint) ou chef d'état-major le cas échéant	-	SOG Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)</b>				
Militaires affectés au cabinet - communication	-	Commandant de l'EOGN	SOG - SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Militaires affectés à l'état-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	Directeur de l'instruction	Commandant de l'EOGN	Directeur de l'instruction SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN	Directeur du musée SOG spécialistes	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes
Personnel/ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale SOG

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)	
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Chef d'état-major de l'EOGN SOG spécialistes Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Directeur de l'enseignement de l'EOGN SOG spécialistes Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			<b>Ecole de gendarmerie</b>		
			Chef d'état-major SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie (2)	Commandant d'école	Chef de bureau, service ou de compagnie SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2) SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2) SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école	Chef de bureau ou service SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2) SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
			Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (2) SOG spécialistes Commandant d'école	Commandant d'école SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	
Élèves gendarmes et élèves volontaires Élèves CSTAGN en formation initiale	- -	Commandant de compagnie Commandant du CNFCSTAGN	- -	- -	
<b>Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)</b>					
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section ou de division	Commandant de centre		SOG	

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			Chef de section ou de division SOG spécialistes Commandant de centre Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)</b>				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	Chef d'état-major SOG spécialistes	Commandant de centre	Chef d'état-major SOG spécialistes	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés en état-major (bureaux ou services)	Chef de bureau ou service SOG spécialistes	Commandant de centre	Chef de bureau ou service SOG spécialistes	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction SOG spécialistes	Commandant de centre	Commandant de la direction d'instruction SOG spécialistes	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou de division SOG spécialistes	Commandant de centre	Chef de bureau ou de division SOG spécialistes	SOG Commandant de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)</b>				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	-	SOG SOG spécialistes Commandant de centre

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)</b>				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie</b>				
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Directeur de stage	Commandant de centre	Directeur de stage	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	Chef de groupe	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
			SOG	
			Chef de groupe	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre	Chef de bureau	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire</b>				
			SOG	
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
			SOG spécialistes	
			Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires spécialistes montagne	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Divers</b>				
Militaires affectés à l'infirmerie,	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre		SOG

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
antenne médicale (5)			Médecin-chef SOG spécialistes	Commandant d'école ou de centre SOG spécialistes
Militaires affectés au cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	Commandant d'école ou de centre SOG SOG spécialistes	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale SOG Commandant d'école ou de centre SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CEGN.  
 (2) Le cas échéant.  
 (3) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur » onglet « avancement » : « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.  
 (5) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 6

Autres écoles

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN	Autorité d'emploi	SOG Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au CNSD	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau
Militaires affectés à l'EMS	-	Chargé de mission gendarmerie DEMS	Chargé de mission gendarmerie DEMS SOG spécialistes	Chargé de mission gendarmerie DEMS SOG spécialistes Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN

**CNSD**  
**Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)**  
**Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre**

		SOG spécialistes	
		Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'école de guerre	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	SOG	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre
		Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>École ou centre de formation à l'étranger</b>			
		SOG	
Autres situations	Chef d'état-major du CEGN	Attachés de gendarmerie SOG spécialistes	Chef d'état-major du CEGN SOG spécialistes
(1) Les fusions de 1 <sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).			
(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.			

CHAPITRE 7

*Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major et personnels du secrétariat du PJGN	Chef d'état-major du PJGN	SOG	SOG
		SOG spécialistes	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections de l'état-major du PJGN	Chef de bureau ou de section (1)	Chef d'état-major du PJGN	Commandant du PJGN
		SOG	SOG
		SOG spécialistes	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division (ou service / section) (2)	Chef d'état-major du PJGN	Commandant du PJGN
		SOG	SOG
		SOG spécialistes	Directeur de l'IRCGN ou Chef du SCRCGN
		SOG spécialistes	Commandant du PJGN
(1) Le cas échéant. A défaut, lire le chef d'état-major.			
(2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN.			
(3) Les fusions de 1 <sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).			
(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.			

CHAPITRE 8

Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au secrétariat des sous-directions	Sous-directeur (5)	-	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	Chef de bureau ou chef du centre (5)	-	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers du CREL ou au CNSL	Chef de centre (5)	-	Sous-directeur (5)

(1) Le cas échéant. A défaut, lire le chef d'état-major.  
 (2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN.  
 (3) Les fusions de niveau de 1<sup>er</sup> et de dernier niveau sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.  
 (5) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie, sinon lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

CHAPITRE 9

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
Militaires affectés au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	-	Chef de l'unité supérieure (1) (2)	Chef de service ou de centre SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées au groupe de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux (CED/cercle mixte/section commandement/SST)	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux (8)	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie du groupe de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux (8)	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires du SESTI	-	Commandant du SESTI	SOG	SOG

		Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux SOG SPE	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication du SESTI		Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux SOG SPE	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la section commandement du service de traitement de l'information gendarmerie (STIG)	-	Commandant du groupement de sécurité et d'appui SOG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au groupe de sécurité opérationnelle (GSOP) du STIG		Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
		Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
		Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
<b>AFFECTATION</b>	<b>APPRÉCIATION</b>	<b>NOTATEUR JURIDIQUE</b>	<b>FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)</b>
Militaires affectés au sein d'un bureau du STIG	-	Chef de bureau	SOG
<b>Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)</b>			
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la brigade de recherches du commandement de la gendarmerie des voies navigables		Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
		Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
		Commandant du CGVN	Commandant de la formation administrative (7)
		Commandant du CGVN	Commandant de la formation administrative (7)

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.

(2) Les militaires affectés en UMP sont notés par le commandant en second du COMSOP, à l'exception des UMP suivantes : DCI, DEPAFI, DICO-MI, ACDRSD, GIC Paris, MLG, SCRT, SGDSN, SHDDGN, 44<sup>e</sup> RI.

(3) Les fusions de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

(5) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.

(6) A l'exception des militaires affectés au peloton de transport et au peloton de soutien technique qui sont notés par le chef du groupement de sécurité et d'appui.

(7) La formation administrative s'entend comme étant celle du lieu de résidence du personnel concerné par le fusionnement.

(8) Lire : 1<sup>er</sup> échelon.



CHAPITRE 10

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1) (2)
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	<p>Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité</p>	<p>SOG</p> <p>Chief de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>	<p>SOG</p> <p>Chief de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>
<b>Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Détachement atelier automobile police nationale (DAAPN)</b>				
<p>Chef d'atelier du CSAG ou du DAAPN</p>	Autorité d'emploi	<p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p>	<p>SOG</p> <p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>	<p>SOG</p> <p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>
<p>Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN</p>	<p>Chef du CSAG ou du DAAPN</p>	<p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (4)</p>	<p>SOG</p> <p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>	<p>SOG</p> <p>Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (3)</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la formation administrative</p>

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »)

(2) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3

(3) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le chef d'état-major de la région de gendarmerie d'Île-de-France.

(4) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le directeur de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie d'Île-de-France.

CHAPITRE 11  
Ministère des Armées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
<b>Service historique de la défense</b>				
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	-	Chef du service historique de la défense	SOG	
			Chef du service historique de la défense	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du service historique de la défense	SOG	
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN
			Chef du service historique de la défense	Commandant en second du COMSOPGN
<b>Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)</b>				
Militaires au sein de la direction centrale	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD
<b>Direction du service national (DSN)</b>				
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	Commandant en second de la région de rattachement (1)	SOG	
			Chef de service ou de centre	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés à l'établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	SOG	
			Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
			Chef de service ou de centre	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre du service national	Directeur du centre du service national	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)	SOG Chef de service ou de centre	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	Directeur du CAPM	Commandant en second de la région de rattachement (1)	SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement
<b>Direction centrale du service de santé des armées</b>				
Direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant en second du COMSOPGN Commandant du COMSOPGN
Hôpitaux	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3) (4)
			SOG spécialistes Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5)	Commandant du COMSOPGN
Écoles du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
École du personnel paramédical des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (OAC) (2)	SOG Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (5) SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant du COMSOPGN
<b>Direction des ressources humaines du ministère de la défense</b>				
Militaires affectés dans les centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	Chef de l'appui opérationnel (2)	SOG Chef de service ou de centre SOG spécialistes	Commandant en second du COMSOPGN
<b>Direction de la maintenance aéronautique</b>				
Militaires affectés à la direction de la maintenance aéronautique	Autorité d'emploi	Commandant du CAGN	-	Commandant du CAFGN

(1) Ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).  
 (2) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.  
 (3) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur » ; onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (4) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.  
 (5) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.

CHAPITRE 12  
Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)
<b>Direction de la coopération internationale (DCI)</b>				
Militaires affectés auprès du directeur	-	Chargé de mission	-	Directeur de la coopération internationale (1)
<b>AFFECTATION</b>	<b>APPRECIATION</b>	<b>NOTATEUR JURIDIQUE</b>	<b>FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (5)</b>	<b>FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5) (6)</b>
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (2) (3)	SOG	Directeur de la coopération internationale (1)
Autres militaires affectés au sein d'une sous-direction	-	Chef de division (2)	SOG spécialistes	Directeur de la coopération internationale (1)
<b>Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)</b>				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (4)	Chef de bureau	SOG Sous-directeur SOG spécialistes Chef de bureau	Chef du ST(SI)²

(1) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale. A défaut, lire le directeur adjoint "gendarmerie" de la coopération internationale.

(2) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.

(3) A défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.

(4) S'il existe : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.

(5) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(6) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.

**PARTIE 2 :**

Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux :

- sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement ;
- volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE 1<sup>er</sup>

*Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi	-	Directeur des opérations et de l'emploi
<b>Cabinet</b>				
Conseiller sous-officier du DGGN	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat	-	Chef du secrétariat	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au secrétariat des aumôniers	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général (1)	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Conducteur d'autorité du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
Conducteur d'autorité des directeurs d'administration centrale, IGAG, IGGN	-	Directeurs, IGAG ou IGGN		Directeurs, IGAG ou IGGN
Secrétaire(s) auprès du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Autre conducteur d'autorité du cabinet	-	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef de bureau du cabinet	Chef de cabinet	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale
<b>Service de la transformation</b>				
Militaires affectés au secrétariat	-	Officier chargé de mission	-	Chef du service de la transformation
<b>Mission du système d'information Agorha</b>				
Militaires affectés à la MSIA		Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
<b>Directions</b>				
Militaires affectés au sein de bureau ou centre (2)	Chef de section (3)	Chef de bureau ou de centre	-	Directeur d'administration centrale
Chef de secrétariat direction	-	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section (5) ou cellule directement rattachée à un directeur	Chef de section ou de cellule (3)	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en secrétariat directions	-	Officier supérieur adjoint (4)	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés en section commandement de la DPMGN (6)	Chef de section (3)	Officier supérieur adjoint	-	Directeur d'administration centrale
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Conducteurs d'autorité des directeurs d'administration centrale ou de l'IGAG, de l'IGGN et du CGOM	-	Directeur ou IGAG, IGGN et CGOM	-	Directeur ou IGAG, IGGN et CGOM
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et de prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune des chaînes de notation ci-dessus	-	Directeur (7)	-	Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (10)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (10)
<b>Sous-directions</b>				
Militaires affectés à la direction de projet	-	Chef de projet	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au sein de bureau, office, section (8), secrétariat ou centre.	Chef de section ou de division (3)	Chef de bureau, d'office, de CNP ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
<b>Service d'information et de relations publiques (SIRPAG)</b>				
Militaires affectés au secrétariat SIRPAG	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPAG	-	Chef du SIRPAG
Militaires affectés au sein du SIRPAG	Chef de section (3)	Chef de bureau	-	Chef du SIRPAG
<b>Délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie</b>				
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Commandant en second (9)	-	Notateur juridique
<b>Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG)</b>				
Secrétariat général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG	-	Notateur juridique

(1) Concerne notamment les intendants et cuisiniers.  
 (2) Centre d'analyse et d'exploitation, CROGEND, CPGC...  
 (3) Le cas échéant.  
 (4) Le cas échéant. A défaut, lire chargé de mission auprès du directeur dont relève le militaire.  
 (5) Concerne la section « analyse et prévention ».  
 (6) Concerne la section secrétariat, la section correspondances et la section budget.  
 (7) Selon le rattachement organique du militaire.  
 (8) La section « psychologie, soutien et intervention » est concernée.  
 (9) Le cas échéant. A défaut, lire officier 1<sup>er</sup> adjoint.  
 (10) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 2

*Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés au cabinet	-	OSA	-	Chef de l'IGGN
Militaires affectés au sein des bureaux	-	Chef de bureau	-	Chef de l'IGGN

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).



CHAPITRE 3

*État-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés à l'IGAG	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	IGAG

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 4

*Commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie en second	Commandant des réserves de la gendarmerie en second	-	CRG

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 5

*Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés au bureau de la performance et de la cohérence opérationnelle	-	Chef de bureau	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>Cabinet de communication</b>				
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet (1)	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
<b>État-major</b>				
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de section, de bureau, de division (ou son adjoint) (2)	Chef de section ou de bureau	Chef d'état-major du CEGN
<b>École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)</b>				
Militaires affectés au cabinet – communication	-	Commandant de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre	Commandant de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
Militaires affectés en état-major	-	Chef d'état-major de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	-	Directeur de l'enseignement	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	-	Directeur du musée	-	Commandant de l'EOGN
Personnel ASA	-	Chef d'état-major de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
Élèves de la CPI	-	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	-	Commandant de l'EOGN
<b>École de gendarmerie</b>				
Militaires affectés à la section commandement	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant d'école
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	-	Chef de bureau, service ou de compagnie (3)	Chef de bureau, service ou de compagnie	Commandant d'école
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	-	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage (3)	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage	Commandant d'école
Personnel ASA	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant d'école
Élèves gendarmes et élèves volontaires	-	Commandant de compagnie	-	-
<b>Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)</b>				
Militaires affectés au CPMGN	-	Chef de section, de division (4)	Chef de section, de pôle	Commandant de centre
<b>Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)</b>				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	-	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre
Militaires affectés en état-major (bureaux ou services)	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	-	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	-	Chef de bureau ou de division	Chef de bureau ou de division	Commandant de centre
<b>Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)</b>				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (5)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (5)
<b>Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)</b>				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés dans les bureaux	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de centre
<b>Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie</b>				
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	-	Commandant de centre
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	-	Directeur de stage	Directeur de stage	Commandant de centre
Militaires affectés au groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie nationale	-	Chef de groupe	Chef de groupe	Commandant de centre
Militaires affectés au bureau logistique	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de centre
<b>Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) - Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ)</b>				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	-	Chef de bureau ou service	Chef de bureau ou service	Commandant de centre
<b>Divers</b>				
Infirmier, antenne médicale (6)	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant d'école ou de centre
Cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	-	Commandant d'école ou de centre

(1) Si c'est un officier. A défaut, lire le commandant du CEGN.

(2) Le cas échéant. A défaut, lire chef d'état-major du CEGN.

(3) Le cas échéant. A défaut, lire commandant d'école.

(4) Le cas échéant. A défaut, lire commandant de centre.

(5) Les fusions de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

(6) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale des armées.

CHAPITRE 6

Autres écoles

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
<b>École polytechnique, CCFMNRBC, CFIAR, INHES, ETAP Pau, lycées militaires, etc.</b>				
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN		Chef d'état-major du CEGN

AFFECTATION	1 <sup>er</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés au CNSD	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau
Militaires affectés à l'EMS	-	Chargé de mission gendarmerie DEMS	<b>Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS)</b>	
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	<b>Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et École de guerre</b>	
Militaires affectés à l'École de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'école de guerre
Autres situations	Attachés de gendarmerie	<b>École ou centre de formation à l'étranger</b>		
(1) Les fusionnements de 1 <sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).		Chef d'état-major du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN

CHAPITRE 7

*Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)*

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major et personnels du secrétariat du PJGN	Chef d'état-major du PJGN	-	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou de l'état-major du PJGN	Chef de bureau ou de section (1)	Chef de bureau ou de section (1)	Chef d'état-major du PJGN
Militaires affectés au SCRCCG et militaires affectés à l'IRCGN	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef de division, de service ou de section (2)	Chef du SCRCCG, directeur de l'IRCGN
(1) S'il existe. A défaut, lire le chef d'état-major.			
(2) Pour les militaires affectés à la section commandement de l'IRCGN, lire le directeur adjoint de l'IRCGN.			
(3) Les fusionnements de 1 <sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).			

CHAPITRE 8

*Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SALMI)*

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
Militaires affectés au secrétariat des sous-directions	-	Sous-directeur (5)	-	Sous-directeur (5)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département	-	Chef de bureau ou chef du centre (5)	-	Sous-directeur (5)

au centre de recherche et d'expertise de la logistique					
Militaires affectés dans les centres ou ateliers du CREL ou au CNSL	-	Chef de centre (5)	-		Sous-directeur (5)

(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.  
 (2) A défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.  
 (3) Le cas échéant : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.  
 (4) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
 (5) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire, à condition qu'il soit officier de la gendarmerie ; sinon, lire le sous-directeur, adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

CHAPITRE 9

Organismes d'administration et de soutien

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires affectés au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)	-	Chef de l'unité supérieure (1) (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées au GSA (CED/cercle mixte/section commandement/SST) d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires du SESTI	-	Commandant du SESTI	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du COMSOPGN
AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires affectés à la section commandement du service de traitement de l'information gendarmerie (STIG)	-	Chef du STIG	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au groupe de sécurité opérationnelle (GSOP) du STIG	-	Chef du GSOP	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'un bureau du STIG	-	Chef de bureau	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN

Volontaires affectés au sein d'unités directement rattachées au GSA (CED/cercle mixte / section commandement/SST) d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant en second du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés dans une unité rattachée à une compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	-	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant de compagnie du GSA d'Issy-les-Moulineaux	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
Volontaires dans les armées servant en gendarmerie affectés au SESTI	-	Commandant du SESTI	Commandant du SESTI	Commandant du GSA d'Issy-les-Moulineaux
<b>Commandement de la gendarmerie des voies navigables (CGVN)</b>				
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN
Militaires affectés à la brigade de recherches du commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	Commandant du CGVN	-	Commandant du CGVN

(1) Dès lors qu'il est officier ou fonctionnaire de catégorie A.  
(2) Les militaires affectés en UMP sont notés par le commandant en second du COMSOP à l'exception des UMP suivantes : DCI, DEPAFI, DICOM-MI, ACDRSD, GIC Paris, MLG, SCRT, SGDSN, SHDDGN, 44<sup>e</sup> RI.  
(3) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
(4) A l'exception des militaires affectés au peloton de transport et au peloton de soutien technique qui sont notés par le chef du groupement de sécurité et d'appui.

CHAPITRE 10

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Militaires affectés au sein d'un SGAMI	Autorité d'emploi	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité
<b>Centre de soutien automobile de la gendarmerie (CSAGN) / Détachement atelier automobile police nationale (DAAPN)</b>				
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	Chef du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG (2)	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN

(1) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).  
(2) Pour les CSAG de Dugny et Maisons-Alfort, lire le commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France

CHAPITRE 11

Ministère des Armées

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
		<b>Service historique de la défense</b>		
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense	-	<p>Chef du service historique de la défense</p> <p>SO / GAV</p>	<p>SO / GAV</p> <p>Commandant en second du COMSOPGN</p>	<p>Commandant en second du COMSOPGN</p>
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	<p>Chef de division ou de département</p>	<p>Chef du service historique de la défense</p> <p>SO / GAV</p>	<p>SO / GAV</p> <p>Commandant en second du COMSOPGN</p>	<p>Commandant du COMSOPGN</p>
<b>Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)</b>				
Militaires affectés au sein de la direction centrale	-	<p>Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense</p>	-	<p>Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD</p>
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	<p>Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense</p>	-	<p>Adjoint gendarmerie au directeur de la DRSD</p>
<b>Direction du service national (DSN)</b>				
Militaires affectés à la direction du service national	<p>Adjoint au directeur du service national</p>	<p>Commandant en second de la région de rattachement (1)</p>	-	<p>Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement</p>
Militaires affectés en établissement du service national	<p>Directeur de l'établissement du service national</p>	<p>Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)</p>	<p>Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement</p>	<p>Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement</p>
Militaires affectés au centre du service national	<p>Directeur du centre du service national d'emploi</p>	<p>Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement (1)</p>	<p>Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement</p>	<p>Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement</p>
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaire (CAPM)	<p>Directeur du CAPM</p>	<p>Commandant en second de la région de rattachement (1)</p>	-	<p>Commandant en second de la région de gendarmerie de rattachement</p>
<b>Direction centrale du service de santé des armées</b>				
Militaires affectés à la direction centrale du service de santé des armées	<p>Chef de service</p>	<p>Officier adjoint commandement (2)</p>	<p>Chef de service ou de centre</p>	<p>Commandant en second du COMSOPGN</p>



AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (3)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (3)
Militaires affectés à la direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés dans les hôpitaux	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés en écoles du service de santé des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés à l'école du personnel paramédical des armées	Chef de service	Officier adjoint commandement (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
<b>Direction des ressources humaines du ministère de la défense</b>				
Militaires affectés aux centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	Chef de l'appui opérationnel (2)	Chef de service ou de centre	Commandant en second du COMSOPGN
<b>Direction de la maintenance aéronautique</b>				
Militaires affectés à la direction de la maintenance aéronautique	Autorité d'emploi	Commandant du CAFGN	-	Commandant du CAFGN

(1) Ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).  
 (2) De la région d'implantation ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.  
 (3) Les fusionnements de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement 2 » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

CHAPITRE 12

Structures communes « police-gendarmerie »

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (4)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (4)
<b>Direction de la coopération internationale (DCI)</b>				
Militaires affectés auprès du directeur	-	Chargé de mission	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (1) (2)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
Autres militaires affectés au sein des sous-directions	-	Chef de division (1)	-	Directeur de la coopération internationale (1)
<b>Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²)</b>				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI)²	-	Chef du ST(SI)²	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Militaires affectés au secrétariat sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²
Militaires affectés dans les sections	Chef de section (3)	Chef de bureau	Sous-directeur	Chef du ST(SI)²



(1) S'il s'agit d'un officier supérieur de gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, le sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.

(2) A défaut, le notateur juridique est l'adjoint au DCI.

(3) Le cas échéant : qu'il soit policier ou militaire de la gendarmerie.

(4) Les fusions de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).

**PARTIE 3 :**

**Chaînes de notation et niveaux de fusionnement applicables aux sous-officiers de gendarmerie et aux volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale servant dans des situations particulières (14)**

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés à l'École de guerre	Fiche d'appréciation de l'autorité d'emploi	Commandant de division, chef de groupement gendarmerie	SOG / GAV	Commandant de division, chef de groupement gendarmerie
Militaires servant au sein d'un OIA ou OVIA	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la gestion du personnel	SOG spécialistes	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale
Militaires de la force de gendarmerie européenne (FGE)	-	Commandant de la FGE (1)	SOG / GAV	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés en ambassade	-	Chef d'état-major CGOM (2)	SOG / GAV	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires placés auprès de l'ASI autre que l'attaché de sécurité intérieure adjoint	Attaché de sécurité intérieure	Chef d'état-major CGOM	SOG / GAV	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à l'assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major CGOM	SOG / GAV	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au bureau de liaison Europol	-	Officier de liaison gendarmerie	SOG / GAV	Officier de liaison gendarmerie

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	Conseiller (3)	Chef d'état-major CGOM	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) SOG / GAV Chef d'état-major CGOM SOG spécialistes Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires en détachement d'office	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du COMSOPGN	-	Commandant en second du COMSOPGN
Militaires affectés au groupement interarmées des actions civilo-militaires	Autorité d'emploi	Commandant de région de rattachement	-	SOG / GAV Commandant de région de rattachement
Militaires affectés au secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (11)	Commandant du COMSOPGN SOG / GAV
Militaires affectés en infirmerie – antenne médicale (12)	Médecin-chef	Officier adjoint commandement (OAC) (7)	-	Officier adjoint commandement SOG / GAV
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN SOG / GAV
Militaires affectés au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	-	Commandant du détachement gendarmerie // Chef de détachement de sécurité au SGDSN	-	Commandant du détachement gendarmerie // Chef de détachement de sécurité au SGDSN SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au service central du renseignement territorial (SCRT)	-	Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT	-	SOG / GAV Adjoint gendarmerie auprès du chef SCRT SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés au sein d'un SDRT ou d'une ART	Chef du SDRT	Commandant de groupement (13)	Commandant de groupement (13)	Commandant de la formation administrative SOG / GAV
Militaires affectés aux cercles territoriaux de gendarmerie	-	Président du cercle (SOG gradés) Directeur du cercle (SOG non gradés, GAV)	-	Président du cercle (SOG gradés) Directeur du cercle (SOG non gradés, GAV) SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR (15)	Officier adjoint commandement (7) (15)	-	Officier adjoint commandement (7)
Militaires affectés au sein du centre de formation linguistique commun (CFLC)	-	Commandant de région en second, commandant en second de groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie	-	Commandant de région en second, commandant en second de groupement chef lieu d'implantation de la région de gendarmerie
Militaires affectés dans une unité hors programme gendarmerie (HP 152...)	Autorité d'emploi (5)	Commandant de la formation administrative de rattachement	SOG / GAV	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la cellule renseignements de l'Élysée	Chef de la cellule de renseignements	Commandant de la formation administrative de rattachement	SOG / GAV	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la direction du numérique du MININT (DNUM)	Autorité d'emploi	Commandant de la formation administrative de rattachement	SOG / GAV	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Conseiller pour la sécurité auprès du MININT (4)	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN (6)	-	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la section du système des opérations et du renseignement (SSOR)	-	Chef de la SSOR	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN (6)	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à l'autorité de	Autorité d'emploi	Chef du bureau des affaires	SOG / GAV	Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
régulation des jeux électroniques en ligne (ARJEL)		criminelles	- SOG spécialistes Sous-directeur à la police judiciaire	Sous-directeur à la police judiciaire SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au centre de développement des applications de la défense à Rambouillet (CDAD-R)	-	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines	- SOG spécialistes Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines	Chef du bureau des droits individuels de la sous-direction politique des ressources humaines SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au centre expert des ressources humaines du personnel civil de la défense (CERH-PC)	-	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOSZ) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) <sup>2</sup>	- SOG spécialistes Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOSZ) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) <sup>2</sup>	Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOSZ) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI) <sup>2</sup> SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)	Chef de la CENAC	Sous-directeur à la police judiciaire	- SOG / GAV SOG spécialistes Sous-directeur à la police judiciaire	Sous-directeur à la police judiciaire SOG / GAV SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés à la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER)	Chef de la cellule	Commandant de la formation administrative de rattachement	- SOG spécialistes Commandant de la formation administrative de rattachement	Commandant de la formation administrative de rattachement SOG spécialistes Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés dans un état-major de réaction rapide	Autorité d'emploi	Chef de la division des opérations	Chef de la division des opérations SOG / GAV	Commandant en second de la région de gendarmerie Nord Pas de Calais SOG spécialistes

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires en participation externe affecté dans un office police commandé par un officier de gendarmerie	Chef de l'office	Chef de la MLG	<p>Chef de la division des opérations</p> <p>SOG / GAV</p> <p>-</p> <p>Commandant du COMSOPGN</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Chef de la MLG</p> <p>Commandant du COMSOPGN</p>	<p>Commandant en second de la région de gendarmerie Nord Pas de Calais</p>
Militaires en participation externe – DCPJ (hors office police commandé par un officier de gendarmerie) et à EUROPOL ou INTERPOL	Autorité d'emploi	Chef de la MLG	<p>SOG / GAV</p> <p>-</p> <p>Commandant du COMSOPGN</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Chef de la MLG</p> <p>Commandant du COMSOPGN</p>	<p>Commandant du COMSOPGN</p>
Sous-officiers affectés à la sous-direction de la sécurité diplomatique et de la défense	Autorité d'emploi	Chef d'état-major	<p>-</p> <p>Chef d'état-major</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)</p>	<p>Chef d'état-major</p>
<b>Projet solde Issy-les-Moulineaux</b>				
Militaires affectés au projet solde GN ONP	-	Directeur de projet « solde gendarmerie »	<p>SOG / GAV</p> <p>-</p> <p>Directeur de projet « solde gendarmerie »</p> <p>SOG spécialistes</p>	<p>Directeur de projet « solde gendarmerie »</p>
Militaires affectés au DSBSLS	-	<p>Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI)<sup>2</sup></p>	<p>Chef de la MSIA</p> <p>SOG / GAV</p> <p>-</p> <p>Chef du bureau des outils de soutien et des statistiques (BOS2) de la sous-direction des systèmes d'information du ST(SI)<sup>2</sup></p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Chef de la MSIA</p> <p>SOG / GAV</p> <p>-</p> <p>Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale</p>	<p>Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale</p>
<p>Chef de bureau du détachement de la mission du système d'information Agorha (DMSIA)</p>	-	<p>Chef de la MSIA</p>	<p>SOG / GAV</p> <p>-</p> <p>Chef de la MSIA</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Chef de la MSIA</p>	<p>Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale</p>

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU (9)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (9) (10)
Militaires affectés au DMSIA	-	Chef de bureau de détachement	SOG / GAV	<p>SOG / GAV</p> <p>Chef de bureau de détachement</p> <p>SOG spécialistes</p> <p>Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale</p>
<b>Affectations non prévues dans les précédentes annexes</b>				
Militaires affectés hors gendarmerie	Autorité d'emploi	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	SOG / GAV	<p>SOG / GAV</p> <p>Commandant en second du COMSOPGN</p>
Militaires affectés en gendarmerie	Supérieur hiérarchique direct	Chef de bureau (ou assimilé) dont relève le militaire noté	SOG / GAV	<p>SOG spécialistes</p> <p>Commandant du COMSOPGN</p>
<p>(1) S'il est Français. À défaut, lire le chef d'état-major du CGOM, après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.</p> <p>(2) Après établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi.</p> <p>(3) S'il est officier de gendarmerie. À défaut, établissement d'une fiche d'appréciation par l'autorité d'emploi (modèle de la fiche d'appréciation accessible via Agorha).</p> <p>(4) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale : pas de notation au 1<sup>er</sup> échelon.</p> <p>(5) S'il existe.</p> <p>(6) Pour les SOG du grade de gendarme, non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement et les volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale : lire le conseiller pour la sécurité auprès du MININT.</p> <p>(7) de la région d'implantation ou de rattachement ou du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative (GGD FA).</p> <p>(8) Après une fiche d'appréciation établie par l'officier responsable du pôle opérationnel de l'AGRASC.</p> <p>(9) Les fusions de 1<sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisies sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement », « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »).</p> <p>(10) Sur le logiciel SAP, l'autorité de fusionnement de dernier niveau fait saisir par le gestionnaire RH le fusionnement en niveau 3.</p> <p>(11) Le cas échéant. Si le chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique est le commandant du COMSOPGN, alors le personnel est fusionné à un seul niveau par le commandant du COMSOPGN.</p> <p>(12) Ou centre médical interarmées, centre médical des armées, antenne médicale spécialisée en gendarmerie de Satory, direction régionale du service de santé des armées de Saint-Germain-en-Laye.</p> <p>(13) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire le commandant en second du groupement.</p> <p>(14) Le commandant du COMSOPGN est le fusionneur dernier niveau pour les militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication placés sous son autorité. Cela comprend, entre autres, le GSA de Rosny-sous-Bois, le SGDSN Paris, l'ACDRSD, le SESTI, le SCRTA, le STIG et le HP 152 (BIR DLSI DCI, 44 RI PARIS, P 178/DIVERS/FONC/MSI/CEDICAT Rambouillet).</p> <p>(15) Les sous-officiers de gendarmerie (SOG) du grade de gendarme (non titulaires d'un diplôme ou d'un titre ouvrant droit à l'avancement) sont notés à un seul niveau par le directeur du CACIR.</p> <p>(16) S'il est militaire. À défaut, directeur adjoint.</p>				

## ANNEXE III

## CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX SOUS-OFFICIERS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## CHAPITRE 1

*Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et entités rattachées*

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Conseiller sous-officier du DGGN	-		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat du cabinet	Chef du secrétariat	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries	Chef du bureau des cabinets		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat des aumôneries militaires de la DCSCA	Chef de la section des aumôneries militaires		-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires placés auprès de l'inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-		Inspecteur du service de santé pour la gendarmerie nationale	-
Militaires du secrétariat du conseiller technique santé	-	Conseiller technique santé	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires détachés pour emploi auprès du directeur général de la gendarmerie nationale ou du major général	-	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Secrétaire(s) du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Secrétaire(s) du major général de la gendarmerie nationale	-	Major général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au bureau du cabinet	Chef du bureau du cabinet	Chef de cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale	-	Chef de cabinet du DGGN
Militaires affectés au secrétariat de la mission du pilotage et de la performance	-	Officier chargé de mission	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à la mission du système d'information Agorha	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale



AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
(MSIA)				
Militaires affectés au DMSIA	-	Chef de la MSIA	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau Agorha RH-DI	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au bureau études et qualité	-	Chef de bureau	Chef de la MSIA	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au centre de développement des applications de la défense à Rambouillet	Chef de centre	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au service des pensions des armées	Autorité d'emploi	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Sous-directeur de la politique des ressources humaines	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés en section commandement de la DPMGN	Chef de section	Officier supérieur adjoint	-	Directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
Militaires affectés à l'unité de coordination des forces mobiles	Sous-directeur de la défense et de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi	Sous-directeur de la défense et de l'ordre public et de la protection	Directeur des opérations et de l'emploi
Militaires affectés à la section analyse et prévention de la DOE	-	Chef de la section d'analyse et prévention	-	Directeur des opérations et de l'emploi
Militaires affectés au secrétariat SIRPA	-	Conseiller pour la communication et chef du SIRPA	-	Chef du SIRPA
Militaires affectés au sein du SIRPA	Chef de section	Chef de bureau	-	Chef du SIRPA
Militaires affectés au sein de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie	-	Délégué au patrimoine culturel de la gendarmerie
Secrétariat général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG	-	Secrétaire général du CFMG
Chef de secrétariat d'une direction d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	Officier supérieur adjoint	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	-	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)
Militaires affectés au secrétariat d'une direction d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	-	Officier supérieur adjoint	-	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)
Militaires affectés en section ou cellule directement rattachée à un directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	Chef de section ou de cellule	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)	-	Directeur d'administration centrale (ou IGAG, IGGN, CGOM)
Sous-officiers affectés au projet PULSAR	-	Directeur de projet	-	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au sein d'une section, d'un bureau, d'un secrétariat, d'un office ou d'un	Chef de section ou de division	Chef de bureau, d'office ou de centre	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
centre				
Militaires affectés à une direction de projet	Chef de projet	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés au secrétariat d'une sous-direction	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Directeur d'administration centrale
Militaires affectés auprès du commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie	-	Commandant des réserves de la gendarmerie
Sous-officiers affectés à la DGGN et ne relevant d'aucune chaîne de notation ci-dessus	-	Directeur	-	Directeur d'administration centrale

CHAPITRE 2

*Régions de gendarmerie (RG) et entités rattachées de niveau régional*

AFFECTATION	APPRECIATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés directement auprès d'un commandant de région	-	-	Chef de section	Chef de section	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un cabinet communication	-	-	Chef de cabinet	Chef de cabinet	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés directement auprès d'un chef de division	-	-	Chef de division	Chef de division	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au d'un bureau ou d'un pôle (EMR)	-	-	Chef de bureau ou de pôle	Chef de division	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en section de recherches	-	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés dans un groupe interministériel de recherches (GIR)	-	-	Commandant de section de recherches	Commandant de section de recherches	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à groupement	-	Commandant en second	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie	-	Commandant de compagnie	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à un escadron départemental de sécurité routière (EDSR)	-	Commandant de l'EDSR	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au groupe de commandement de groupement GM	-	Commandant en second	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en escadron – Antenne GIGN - Peloton	-	Commandant d'escadron, d'antenne GIGN, de peloton	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés à la musique de la gendarmerie mobile	-	Chef de la formation	Commandant de groupement (2)	Commandant de groupement (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un peloton de sécurité et d'appui (PSA)	-	Commandant de peloton	Chef de la division de l'appui opérationnel	Chef de la division de l'appui opérationnel	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au commandement de la gendarmerie des voies navigables	-	-	Commandant du CGVN	Commandant du CGVN	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un centre de coopération policière et douanière (CCPD)	Officier de gendarmerie chef de détachement gendarmerie du CCPD ou, a défaut, coordonnateur du CCPD	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en détachement de liaison à l'état-major de la zone de défense (DLEMZD)	Chef DLEMZD	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un service zonal du renseignement territorial (SZRT)	Autorité d'emploi (préfecture)	-	Officier adjoint commandement régional	Officier adjoint commandement régional	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés en dehors des situations prévues <i>supra</i>	Autorité d'emploi	-	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	Chef de bureau, de centre ou de pôle dont le militaire relève à titre fonctionnel	Commandant de région de gendarmerie (1)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au sein d'un secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)	Autorité d'emploi	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de gendarmerie implantée au siège de la zone de défense et de sécurité	Commandant de région de gendarmerie (1)
Chef d'atelier d'un CSAG ou DAAPN	Autorité d'emploi	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (2)	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN (2)	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au sein d'un CSAG ou d'un DAAPN	Chef du CSAG ou du DAAPN (2)	-	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'implantation du CSAG ou du DAAPN	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés à la direction du service national	Adjoint au directeur du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés à l'établissement du service national	Directeur de l'établissement du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au centre du service national	Directeur de l'établissement du service national	-	Chef de la division de l'appui opérationnel de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au centre des archives du personnel militaires (CAPM)	Directeur du CAPM	-	Commandant en second de la région de rattachement	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Direction centrale du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Direction régionale du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Hôpitaux	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Ecole du service de santé des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Ecole du personnel paramédical des armées	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)

AFFECTATION	APPRECIATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés en infirmerie – antenne médicale	-	Médecin-chef	Officier adjoint commandement (OAC)	-	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés dans les centres interarmées de reconversion (CIR) ou antennes de reconversion défense (ARD)	Chef de service	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires hors budget	Autorité d'emploi	-	Commandant de la formation administrative de rattachement	-	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés aux cercles territoriaux de gendarmerie	-	-	Président du cercle	-	Commandant de région de gendarmerie (1)
Militaires affectés au centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR)	Directeur du CACIR	-	Officier adjoint commandement (OAC)	Officier adjoint commandement (OAC)	Commandant de région de gendarmerie (1)

(1) Ou commandant du groupement de gendarmerie départementale ayant le statut de formation administrative.  
 (2) Pour un groupement ayant le statut de formation administrative ou pour un groupement situé au chef-lieu d'une région non-zonale, lire le commandant en second du groupement.  
 (3) Lorsqu'il ne s'agit pas d'un militaire de la gendarmerie nationale, lire appréciation.

CHAPITRE 3

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) et entités rattachées

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au COMSOPGN	-	Chef de l'unité supérieure (officier ou fonctionnaire de catégorie A)	Chef de l'unité immédiatement supérieure à celle du notateur juridique (si celui-ci est le commandant du COMSOP, il est le fusionneur unique)	COMSOPGN
Militaires affectés en groupement de sécurité et d'appui, services, centres (et unités rattachées)	-	Chef de l'unité supérieure (officier ou fonctionnaire de catégorie A)	Commandant de groupement de sécurité et d'appui, chef de centre ou service	COMSOPGN
Militaires affectés à la section commandement du service de traitement de l'information gendarmerie (STIG)	-	Chef du STIG	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au groupe de sécurité opérationnelle (GSOP) du STIG	-	Chef du GSOP	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'un bureau du STIG	-	Chef de bureau	Chef du STIG	Commandant du COMSOPGN
Militaires affectés en trésorerie militaire solide gendarmerie (TMSG)	-	Chef de la TMSG	Chef de la TMSG	COMSOPGN
Militaires directement rattachés auprès du chef du service historique de la défense (SHD)	-	Chef du SHD	Chef du SHD	COMSOPGN
Militaires affectés au sein d'une division ou d'un département	Chef de division ou de département	Chef du SHD	Chef du SHD	COMSOPGN
Militaires affectés au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)	-	Commandant du détachement gendarmerie / chef de détachement de sécurité au SGDSN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au centre expert des ressources humaines et de la solde (CERHS) de Nancy	Autorité d'emploi	Commandant du COMSOPGN	-	Commandant du COMSOPGN
<b>Ministère des armées</b>				
Militaires affectés à la mission de retour à la vie civile des officiers généraux	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au groupement de transit et d'administration des personnels isolés	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la cellule affaires générales	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au conseil supérieur de la réserve militaire	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la sous-direction des bureaux des cabinets	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
<b>Ministère de l'intérieur</b>				
Militaires affectés à la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI)	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la mission liaison gendarmerie (MLG)	-	Chef de la MLG	-	COMSOPGN
Militaires affectés au cabinet du ministre de l'intérieur	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés à la délégation à	Autorité d'emploi	Commandant en second du	-	COMSOPGN

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (D'ICOM)		COMSOPGN		
Militaires affectés au centre des prestations financières (CPFI)	Autorité d'emploi	Commandant en second du COMSOPGN	-	COMSOPGN
Militaires affectés au secrétariat des sous-directions	-	Sous-directeur (7)	-	Sous-directeur (7)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	-	Chef de bureau ou chef du centre (7)	-	Sous-directeur (7)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers du CREL ou au CNSL	-	Chef de centre (7)	-	Sous-directeur (7)

CHAPITRE 4

Commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés directement auprès du commandant de la gendarmerie outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major du CGOM	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'un bureau de l'état-major du CGOM	-	Chef de bureau	Chef de bureau	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au GOPEX	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'unités directement rattachées à un commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de l'unité	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major d'un COMGEND	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)

AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés au sein d'un bureau d'un COMGEND	-	Chef de bureau	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'une antenne médicale d'un COMGEND	Médecin-chef	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au sein d'unités rattachées à une compagnie d'un COMGEND	-	Commandant de compagnie	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés en section de recherches (SR) (hors section de recherches de Pointe-à-Pitre, détachement de Saint-Martin Saint-Barthélemy) d'un COMGEND	-	Commandant de la section de recherches	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au groupe interministériel de recherches (GIR) d'un COMGEND	-	Commandant de la section de recherches	Commandement de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction du commissariat en outre-mer	Autorité d'emploi	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la direction de l'infrastructure de la défense	Autorité d'emploi	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer (COMGEND)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires de la force de gendarmerie européenne (FGE)	-	Commandant de la FGE	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés en ambassade	-	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à l'assistance technique coopération	Commandant DGC, DGM	Chef d'état-major du commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles	-	Officier de liaison (1)	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au secrétariat auprès du représentant permanent de la justice et des affaires intérieures	Attaché de gendarmerie, conseiller auprès de l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'UE	Chef du service des ressources humaines du COMSOPGN	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Militaires affectés au service du	-	-	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)



AFFECTATION	APPRECIATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)				
Militaires affectés dans une direction mixte des travaux (DMT)	-	-	-	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
Sous-officiers affectés à la sous-direction de la sécurité diplomatique et de la défense	Autorité d'emploi	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM)
(1) S'il est militaire.-A défaut, le chef d'état-major du commandement de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM).				

CHAPITRE 5

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1ER ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1ER NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
<b>Commandement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)</b>				
Militaires affectés au bureau de la performance et de la cohérence opérationnelle	-	Chef de bureau	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la section commandement du CEGN	-	Chef d'état-major du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au cabinet de communication	-	Chef de cabinet	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'état-major du CEGN	-	Chef de section, de bureau, de division (ou son adjoint) ou chef d'état-major le cas échéant	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN)</b>				
Militaires affectés au cabinet communication	-	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au centre de recherche de l'EOGN	Directeur du centre de recherche de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'état-major	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la direction de l'enseignement	Directeur de l'enseignement	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au musée de la gendarmerie	Directeur du musée	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Personnel ASA	Chef d'état-major de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'encadrement de la CPI	Directeur de l'enseignement de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant de l'EOGN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Ecole de gendarmerie</b>				
Militaires affectés à la section commandement	Chef d'état-major	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés en état-major (bureaux, services ou compagnie de commandement)	Chef de bureau, service ou de compagnie	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'encadrement d'une division d'instruction, d'un bureau, d'un centre, d'une section, d'une compagnie ou d'un stage	Commandant de division, de bureau, de centre, de section, de compagnie ou directeur de stage	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Personnel ASA	Chef de bureau ou service	Commandant d'école	Commandant d'école	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Elèves CSTAGN en formation initiale	-	Commandant du CNFCSTAGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)</b>				
Militaires affectés au CPMGN	Chef de section ou de pôle	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG)</b>				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la section commandement de l'état-major	Chef d'état-major	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés en état-major (bureaux et services)	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au commandement de la direction de l'instruction	Commandant de la direction d'instruction	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à la direction de l'instruction (bureaux ou divisions)	Chef de bureau ou division	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO)</b>				
Militaires affectés au CNFRO	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Centre national de formation aux systèmes d'information et de communication de la gendarmerie (CNFSICG)</b>				
Militaires affectés au commandement	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés dans les bureaux	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au commandement et à l'état-major	-	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au stage de formation des maîtres-chiens	Directeur de stage	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au bureau logistique	Chef de bureau	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Centre national d'instruction nautique de la gendarmerie (CNING) – Centre national d'instruction de ski et d'alpinisme de la gendarmerie (CNISAG) – Centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ)</b>				
Militaires affectés au CNING, au CNISAG ou au CNFPJ	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires spécialistes montagne	Chef de bureau ou service	Commandant de centre	Commandant de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Situations diverses (infirmières et cercles-mixtes)</b>				
Militaires affectés à l'infirmier, antenne médicale	Médecin-chef	Commandant d'école ou de centre	Commandant d'école ou de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés au cercle mixte, ordinaire, foyer	-	Commandant d'école ou de centre	Commandant d'école ou de centre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Ecole polytechnique, CCFCMRBC, CFIAR, CIN, ESAM, INHES, ETAP Pau, lycées militaires et autres cas particuliers du même ordre</b>				
Militaires affectés au sein des entités ci-dessus	Autorité d'emploi	Chef d'état-major du CEGN	Autorité d'emploi	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>CNSD</b>				
Militaires affectés au CNSD	Autorité d'emploi	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau	Commandant de l'école de gendarmerie de Fontainebleau	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'EMS	-	Chargé de mission gendarmerie DEMS	Chargé de mission gendarmerie DEMS	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et Ecole de Guerre</b>				
Militaires affectés à l'IHEDN	-	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Chargé de mission – Conseiller gendarmerie à l'IHEDN	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
Militaires affectés à l'Ecole de Guerre	-	Commandant le groupement gendarmerie de l'Ecole de Guerre	Commandant le groupement gendarmerie de l'Ecole de Guerre	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)
<b>Ecole ou centre de formation à l'étranger</b>				
Autres situations	-	Chef d'état-major du CEGN	-	Commandant des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN)

CHAPITRE 6

*Garde républicaine (GR)*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés directement auprès du commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés au service de santé de la garde républicaine	Médecin-chef	Commandant de régiment de rattachement au sein de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
<b>Unités multi-programmes</b>				
Militaires affectés au secrétariat du cabinet ministériel (MINARM)	-	Commandant de la garde républicaine	-	Commandant de la garde républicaine
<b>Cabinet communication de la garde républicaine</b>				
Militaires affectés au cabinet communication de la garde républicaine	-	Chef du cabinet communication de la garde républicaine	Chef du cabinet communication de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
<b>Etat-major de la garde républicaine</b>				
Militaires affectés directement auprès du chef d'état-major de la garde républicaine	-	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à l'état-major de la garde républicaine	Chef de bureau	Chef d'état-major de la garde républicaine	Chef d'état-major de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
<b>Régiment d'infanterie de la garde républicaine</b>				
Militaires affectés directement du commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	-	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés en escadron, compagnie, peloton de GAV	Commandant d'escadron, de compagnie, ou de peloton	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés à la musique de la garde républicaine	Chef de formation	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés aux cercles mixtes directement rattachés au commandant de régiment	-	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de régiment d'infanterie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
<b>Régiment de cavalerie de la garde républicaine</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	-	Commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de régiment de cavalerie de la garde républicaine	Commandant de la garde républicaine
Militaire affectés en escadron ou	Commandant d'escadron ou de	Commandant de régiment de	Commandant de régiment de	Commandant de la garde républicaine

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
centre d'instruction de cavalerie de la garde républicaine	centre d'instruction de cavalerie de la garde républicaine	cavalerie de la garde républicaine	cavalerie de la garde républicaine	républicaine
<b>Orchestres et chœur de l'armée française</b>				
Militaires affectés au sein de la section communication production ou de la section commandement	-	Administrateur-régisseur des formations musicales	Administrateur-régisseur des formations musicales	Commandant de la garde républicaine
Militaires affectés aux orchestres de la garde républicaine – Chœur de l'armée française	Administrateur-régisseur des formations musicales	Chef des orchestres	Chef des orchestres	Commandant de la garde républicaine

CHAPITRE 7

*Gendarmeries spécialisées*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
<b>Gendarmerie de l'air (GAIR)</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant de formation ou du commandant en second	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en section de recherches	-	Chef de division	Commandant en second de la gendarmerie de l'air	Commandant de la gendarmerie de l'air
Militaires affectés en état-major, groupement et unités directement rattachées à un groupement	-	Commandant de la section de recherches	Commandant de la section de recherches	Commandant de la gendarmerie de l'air
<b>Gendarmerie maritime (GMAR)</b>				
Militaires affectés auprès du commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime	-	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés à la section commandement de la gendarmerie maritime	-	Commandant en second de la gendarmerie maritime	Commandant en second de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés en section de recherches de la gendarmerie maritime	-	Commandant de section de recherches de la gendarmerie maritime	Commandant de section de recherches de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'unités	-	Commandant de groupement de la gendarmerie maritime	Commandant de groupement de la gendarmerie maritime	Commandant de la gendarmerie maritime

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTAIRE JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
directement rattachées à un groupement		gendarmerie maritime	gendarmerie maritime	maritime
Militaires affectés au centre national d'instruction de la gendarmerie maritime (CNIGM)	-	Commandant du CNIGM	Commandant du CNIGM	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés dans un bureau au sein d'une division	Chef de bureau	Chef de division	Chef de division	Commandant de la gendarmerie maritime
Militaires affectés au sein d'une unité rattachée à une compagnie	Commandant de compagnie	Commandant de groupement	Commandant de groupement	Commandant de la gendarmerie maritime
<b>Gendarmerie de l'armement (GARM)</b>				
Militaires affectés en état-major (secrétariat – section - bureau) de la gendarmerie de l'armement	Chef de bureau	Chef d'état-major	Chef d'état-major	Commandant de la gendarmerie de l'armement
Militaires affectés au sein des unités rattachées à une compagnie de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant en second de la gendarmerie de l'armement	Commandant de compagnie	Commandant de la gendarmerie de l'armement
<b>Gendarmerie des transports aériens (GTA)</b>				
Militaires directement affectés auprès du commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA	-	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major (section - bureau) de la GTA	Chef de bureau	Chef d'état-major de la GTA	Chef d'état-major de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en état-major, groupement et unités directement rattachées à un groupement de la GTA	-	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés en unités directement rattachées à une compagnie de la GTA	Commandant de compagnie	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de groupement de la GTA	Commandant de la GTA
Militaires affectés au sein d'unités de la GTA en outre-mer	-	Commandant en second de la gendarmerie en outre-mer	Commandant de gendarmerie d'outre-mer (CGOM)	Commandant de la GTA
<b>Forces aériennes de la gendarmerie nationale (FAGN)</b>				
Militaires affectés en formation aérienne métropole	Commandant de groupement des forces aériennes	CFAGN	-	CFAGN
Militaires affectés en formation aérienne outre-mer	Commandant de section aérienne de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
Militaires affectés en groupement des forces aériennes	Commandant de groupement des forces aériennes de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
Commandant affectés en groupe de commandement CFAGN	Commandant de groupement des forces aériennes de la gendarmerie nationale	CFAGN	-	CFAGN
<b>Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN)</b>				

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Militaires affectés en état-major (secrétariat - section) de la GSAN	-	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN
Militaires affectés en antenne de la GSAN	Chef de l'antenne de la GSAN	Commandant de la GSAN	-	Commandant de la GSAN

CHAPITRE 8  
*Autres autorités*

AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
<b>Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)</b>				
Militaires affectés directement auprès du commandant du GIGN	-	Commandant en second du GIGN	Commandant en second du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major opérationnel du GIGN	-	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires affectés au sein de l'état-major soutien finances du GIGN	-	Chef d'état-major soutien finances du GIGN	Chef d'état-major soutien finances du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein de l'état-major opérationnel du GIGN	-	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Chef d'état-major opérationnel du GIGN	Commandant du GIGN
Militaires spécialistes des systèmes d'information et de communication au sein du GSPR	-	Commandant du détachement GSPR	Commandant du détachement GSPR	Commandant du GIGN
<b>Gendarmerie prévôtale</b>				
Militaires affectés en section commandement de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés en bureau de la gendarmerie prévôtale	Chef de bureau de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
Militaires affectés au sein des unités prévôtales	Commandant d'unité de la gendarmerie prévôtale	Commandant de la gendarmerie prévôtale	-	Commandant de la gendarmerie prévôtale
<b>Commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire</b>				
Militaires affectés au sein d'un bureau, d'une section, d'un centre ou d'un cabinet du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef de bureau, de section, de centre ou de cabinet du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef de division du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef de division ou chef de cabinet du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire	Chef du commandement spécialisé pour la sûreté nucléaire



AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
<b>Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)</b>				
Militaires affectés au cabinet de l'IGGN	-	OSA	-	Inspecteur général de la gendarmerie nationale
Militaires affectés au sein des bureaux	-	Chef de bureau	-	Inspecteur général de la gendarmerie nationale
<b>Inspection générale des armées – Gendarmerie (IGAG)</b>				
Militaires affectés à l'IGAG	-	Chef d'état-major de l'inspecteur général des armées-gendarmerie	-	Inspecteur général des armées - Gendarmerie
<b>Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN)</b>				
Militaires directement affectés auprès du chef d'état-major et personnels du secrétariat du PJGN	-	Chef d'état-major du PJGN	-	Chef du PJGN
Militaires affectés au sein des bureaux ou sections de l'état-major du PJGN	-	Chef de bureau ou de section	Chef d'état-major du PJGN	Chef du PJGN
Militaires affectés au SCRCGN et militaires affectés à l'IRCGN	-	Chef de division, de service ou de section	Chef du SCRCGN ou directeur de l'IRCGN	Chef du PJGN
<b>Direction de la coopération internationale (DCI)</b>				
Militaires affectés auprès du DCI	-	DCI (5)	-	DCI (5)
Militaires affectés auprès d'un sous-directeur	-	Sous-directeur (6)	-	DCI (5)
Autres militaires affectés au sein d'une sous-direction	-	Chef de division (6)	-	DCI (5)
<b>Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI))<sup>2</sup></b>				
Militaires affectés au secrétariat du chef du ST(SI) <sup>2</sup>	-	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>	Sous-directeur	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Militaires affectés au secrétariat sous-direction du ST(SI) <sup>2</sup>	-	Sous-directeur	Sous-directeur	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
Militaires affectés dans les sections du ST(SI) <sup>2</sup>	Chef de section	Chef de bureau	Chef de bureau	Chef du ST(SI) <sup>2</sup>
<b>Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI)</b>				
Militaires affectés au secrétariat des sous-directions	-	Sous-directeur (7)	-	Sous-directeur (7)
Militaires affectés dans les sections ou dans un département au centre de recherche et d'expertise de la logistique	-	Chef de bureau ou chef du centre (7)	-	Sous-directeur (7)
Militaires affectés dans les centres ou ateliers du CREL ou au CNSL	-	Chef de centre (7)	-	Sous-directeur (7)
<b>Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)</b>				
Militaires au sein de la direction	-	Adjoint au directeur du	-	Adjoint gendarmerie au directeur du



AFFECTATION	1 <sup>ER</sup> ECHELON	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
centrale		renseignement et de la sécurité de la défense		renseignement et de la sécurité de la défense
Militaires affectés à la direction zonale et poste de sécurité et de défense (PSD)	-	Adjoint au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense	-	Adjoint gendarmerie au directeur du renseignement et de la sécurité de la défense

(1) Lorsque c'est un officier de la gendarmerie nationale : à défaut, lire l'adjoint « gendarmerie » au chef de service.  
 (2) S'il existe : que l'autorité soit civile ou militaire.  
 (3) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie ; sinon lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.  
 (4) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.  
 (5) S'il s'agit d'un officier supérieur de la gendarmerie. A défaut, lire directeur-adjoint « gendarmerie » de la coopération internationale.  
 (6) S'il s'agit d'un officier supérieur de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur, sous-directeur adjoint ou l'officier supérieur, chargé de mission.  
 (7) S'il s'agit d'un officier de la gendarmerie. A défaut, lire le sous-directeur dont relève le militaire s'il s'agit d'un officier de la gendarmerie ; sinon lire le sous-directeur adjoint « gendarmerie » ou le chargé de mission le plus ancien dans le grade le plus élevé.

## ANNEXE IV

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES  
DE RÉSERVE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

AFFECTATION	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU
Réservistes affectés en compagnie de réserve territoriale ou relevant du groupement	Officier adjoint commandement du GGD, ou à défaut commandant en second du GGD	Officier adjoint commandement du GGD, ou à défaut commandant en second du GGD
Réservistes affectés en compagnie de la gendarmerie des transports aériens	Commandant de compagnie de la GTA	Commandant de compagnie de la GTA
Réservistes affectés au sein d'états-majors régionaux de réserve et des autres unités ou formations de la gendarmerie	Officier adjoint commandement de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé, ou à défaut commandant en second de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé	Officier adjoint commandement de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé, ou à défaut commandant en second de la région de gendarmerie, du GGD-FA, de la gendarmerie spécialisée ou assimilé

ANNEXE V

CHAÎNES DE NOTATION ET NIVEAUX DE FUSIONNEMENT APPLICABLES AUX MILITAIRES  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE MANDATÉS POUR LA CONCERTATION

AFFECTATION	APPRÉCIATION	NOTATEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU	NOTATEUR JURIDIQUE	FUSIONNEUR 1 <sup>ER</sup> NIVEAU (1)	FUSIONNEUR DERNIER NIVEAU (1)
Conseiller concertation de premier niveau (CC1) ou de deuxième niveau (CC2) vice-conseiller (3) et militaires titulaires du mandat au CFMG sans être conseiller concertation de niveau 1, 2 ou 3	Application des chaînes de notation et des niveaux de fusionnement correspondants aux militaires de mêmes corps et spécialités affectés dans les mêmes unités				
Conseiller concertation de troisième niveau (CC3) (2)	-	-	Commandant de formation administrative de rattachement	-	Notateur juridique
Militaires élus au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM)	-	Secrétaire général du CSFM			
(1) Les fusionnements de 1 <sup>er</sup> et de dernier niveaux sont saisis sur le portail Agorha (menu « notateur », onglet « avancement » ; « fusionnement 1 » et « fusionnement 2 » avec le périmètre « tous niveaux »). (2) Le CC3 de la DGGN est noté et fusionné par le chef de cabinet du DGGN. (3) Les CC2 et vice-CC2 des formations ne disposant pas de CC3, en application de l'article 9 de l'arrêté du 23 juin 2016 relatif à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale, sont notés par les autorités de notation définies pour les CC3.					